

N°/Réf. : VM 19/404

Date de convocation :
27/02/2019

Date d'affichage :
28/02/2019

Nbre de conseillers :

En exercice	27
Présents	20
Votants	25

Objet :

FINANCES

DEBAT D'ORIENTATIONS
BUDGETAIRES

Affichage
(extrait délibération)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BASSENS

L'an deux mil dix-neuf,

Le 06 mars à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur Alain THIEFFENAT, Maire**

Etaient présents

MM. THIEFFENAT, CALLE, Mme GOUBET-ETELLIN, MM. NANTOIS, DEMANGEOT, Mmes PAISANT, GAITAZ, MM. BESSON, GRANGEAT, Mme FOURNIER, M. THEOLEYRE, Mmes GOUGOU, PIENNE, BLANCHET, MM. COPPA, BURDIN, Mme RIGOLETTI, M. COCCHI, Mme CECCON, M. DUPENLOUX.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés

MME MANIPOUD	POUVOIR A	M. BESSON
MME GAJA	POUVOIR A	MME GOUBET-ETELLIN
M. MESSEGUEM	POUVOIR A	M. THIEFFENAT
M. DE BUTTET	POUVOIR A	M. CALLE
MME URIOT	POUVOIR A	MME PAISANT

Absents

M. FACCHIN
M. REGE GIANASSO

MME PIENNE a été nommée secrétaire de séance.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2312-1 et D2312-3,

Après avoir débattu en séance du rapport préalable au débat d'orientations budgétaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (25 voix pour)

- **D'ACTER** la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019 et la transmission du rapport d'orientations budgétaires, ci-annexé.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE
MONSIEUR ALAIN THIEFFENAT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300318-20190306-404-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2019